



Conseil général BousSENS

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL GENERAL DE BOUSSENS
DU JEUDI 16 JUIN 2022**

Présidence : Mme Barbara GRIVEL, Présidente

Présents : 36 membres

Excusés : 5 membres, soit :
MM. Franck Baumann, Fredy Gaudard, Philippe Martin
Mmes Magali Gabus, Chantal Mellier

ORDRE DU JOUR

1. Appel, adoption du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021, assermentation de nouveaux membres du Conseil Général, communications du Bureau du Conseil et de la Municipalité.
2. Préavis municipal N° 1/2022 relatif à une demande de crédit d'un montant de Fr. 70'000.- en vue de la réfection du chemin AF 12 (DP18).
3. Préavis municipal N° 2/2021 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2021.
4. Élection du président, du vice-président, des scrutateurs et des membres des commissions de gestion et des finances.
5. Divers

Madame la Présidente ouvre la séance et demande à l'assemblée de se lever en mémoire de Madame Feu Sandra Berset, Municipale, décédée le 3 mai dernier. Une minute de silence est observée.

1. APPEL, ADOPTION DU PROCES-VERBAL, ASSERMENTATION DE NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL GENERAL, COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL ET DE LA MUNICIPALITE

L'ordre du jour est approuvé.

La secrétaire procède à l'appel.

Madame la Présidente nous donne lecture d'un courrier reçu de la part de Madame Chantal Mellier, demandant une modification du procès-verbal de la séance du jeudi 16 décembre 2021 sous point 4 – Divers, 2^{ème} paragraphe de la page 4, à savoir :

Madame Chantal Mellier propose l'utilisation du langage inclusif dans le cadre des séances du Conseil. Plusieurs membres de l'assemblée ouvrent le débat et tous réfutent cette proposition.

Par :

Madame Chantal Mellier propose l'utilisation du langage inclusif dans le cadre des séances du Conseil et la correspondance en général. Cette demande a généré deux oppositions mais aussi un soutien dans l'assemblée.

Le procès-verbal de la séance du jeudi 16 décembre 2021 est adopté avec cette modification, dont 3 avis contraires et 6 abstentions.

Madame la Présidente passe à l'assermentation d'un nouveau membre en la personne de Monsieur Michel Arnaud.

COMMUNICATION DU BUREAU

Madame la Présidente, Barbara Grivel, a reçu une lettre de démission en tant que membre du Conseil général de Monsieur Yann Hänggeli par suite de son déménagement hors de la commune de Boussens, et un autre courrier de remerciements de la part de l'association Zoe4Life pour le versement des jetons de présence 2021.

Suite à la proposition faite par Madame Chantal Mellier et selon l'article 21 du règlement du Conseil général, Madame la Présidente nous informe que l'envoi de la convocation à une séance du Conseil général doit toujours se faire par courrier, mais que les documents joints peuvent être transmis par mail. Elle prie les personnes intéressées à recevoir leurs documents par mail à le faire savoir soit à elle-même ou à la secrétaire du Conseil général.

Notre commune ne fait plus partie du SDNL depuis fin décembre 2021, mais il est possible de consulter le rapport annuel 2021 sur leur site Internet.

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE

C'est avec plaisir que notre syndique, Madame Stéphanie Borgeaud, nous accueille dans la salle du Conseil délaissée depuis décembre 2019. Covid oblige.

Elle nous fait savoir que les élections complémentaires à la Municipalité ont été fixées au 25 septembre 2022. Un tout-ménage sera distribué d'ici à la fin juin. Elle invite les personnes intéressées à contacter la Municipalité qui reste à disposition pour tout renseignement.

Suite à un nouveau contrôle radar effectué en date du mercredi 12 janvier dernier entre 15h10 et 16h45, sur les 197 véhicules contrôlés, aucune infraction n'a été relevée.

D'autre part Madame la syndique revient sur la 5G et nous informe être en contact avec Unisanté qui propose une intervention en 2 phases, soit une du point de vue technique et une du point de vue santé. Elle espère pouvoir proposer ces interventions lors du prochain conseil général.

Concernant le «klaxonneur» intempestif de Bousens, celui-ci a été identifié et ses coordonnées ont été transmises à la gendarmerie qui s'est occupée de la suite à donner à ce dossier.

Ce jeudi 16 juin 2022, le plan canicule a été actionné par le canton de Vaud. En ce qui concerne Bousens, c'est la PC qui s'en occupe en collaboration avec la Municipalité. Elle invite l'assemblée à faire appel à eux en cas de personnes en difficulté.

Autre information, à savoir qu'une cabine à livres a vu le jour sur le parking de la grande salle et elle invite toutes les personnes à ne pas hésiter de s'y arrêter pour prendre ou déposer un livre.

Pour terminer, Madame la syndique nous fait savoir que l'administration communale sera fermée du 1^{er} août au 14 août 2022.

2. PREAVIS MUNICIPAL N° 1/2022 RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT D'UN MONTANT DE FR. 70'000.- EN VUE DE LA REFECTION DU CHEMIN AF 12 (DP18.)

Monsieur Silvano Cardamoni, rapporteur de la commission des finances, nous donne lecture du rapport, avec avis favorable.

Monsieur Claude Häggeli s'interroge sur le point 3 du paragraphe « Décide » et le montant du compte 92821 plus élevé que la demande de crédit de 70'000.-

Madame la boursière précise qu'il faut s'en référer en page 7 du bilan, pour trouver le compte 92821 rubrique Réserve chemins, qui comprend également le chemin déjà en cours de réfection (préavis 1/2021), d'où les montants cumulés.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente passe au vote.

Le préavis municipal N° 1/2022 relatif à une demande de crédit d'un montant de Fr. 70'000.- en vue de la réfection du chemin AF 12 (DP18) est adopté à la majorité.

La Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui est également adopté à la majorité.

3. PREAVIS MUNICIPAL N°2/2022 RELATIF A L'ADOPTION DES COMPTES ET DU RAPPORT DE GESTION 2021

Monsieur Mirko Bonfadelli, rapporteur de la commission de gestion, nous donne lecture du rapport avec avis favorable.

Monsieur Jean-Luc Aebischer demande comment peut-on interpréter ces comptes pour le futur. Quelle est l'analyse de la progression des comptes pour les années à venir ? Il fait remarquer la bonne tenue des comptes.

Madame la syndique fait remarquer que la Municipalité a été la première à être surprise des bons résultats qui sont également dépendants de la péréquation. Il lui semble que les comptes 2021 ne sont pas vraiment révélateurs de la vérité. Chaque année en décembre le budget reprendra les points concernant les attributions au fond de réserve.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente passe au vote.

Préavis municipal N° 2/2021 relatif à l'adoption des comptes et du rapport de gestion 2021

Les comptes sont adoptés à l'unanimité

La gestion est adoptée à l'unanimité

La Présidente nous donne lecture de l'extrait de PV qui est également adopté à la majorité.

4. ELECTION DU PRESIDENT, DU VICE-PRESIDENT, DES SCRUTATEURS ET DES MEMBRE DES COMMISSIONS DE GESTION ET DES FINANCES

Election de la Présidente : Madame Barbara Grivel, Présidente, cède sa place à Monsieur Dominique Berset, vice-président. Madame Barbara Grivel se représente et personne ne fait d'autres propositions. Madame Barbara Grivel est réélue à l'unanimité.

Election du vice-président : Monsieur Dominique Berset se représente et là non plus il n'y a pas d'autres propositions. Monsieur Dominique Berset est réélu à l'unanimité.

Election des scrutateurs : comme le veut la coutume et n'ayant pas d'autres propositions, Messieurs Claude Hanggeli et Vincent Freimuller, scrutateurs-suppléants deviennent scrutateurs et sont élus à l'unanimité.

Election des scrutateurs-suppléants : Madame Claudine Longchamp et Monsieur Jean-Jacques Chanson, scrutateurs se représentent et sont élus à l'unanimité.

Commission de gestion : MM. Michel Bally, Mirko Bonfadelli, Laurent Borgeaud et Thomas Gasser se représentent et sont réélus à l'unanimité.

Commission des finances : MM. Claude Rapin, Philippe Martin, Silvano Cardamoni et Claude Hanggeli se représentent et sont réélus à l'unanimité.

5. DIVERS

Monsieur Philippe Monod nous donne lecture de son rapport (voir annexe N° 1 ci-jointe) suite aux travaux de transformations du rural, classé d'intérêt local, situé en face du château dont il est propriétaire et qui est classé à l'inventaire des Monuments historiques. Ces deux bâtiments sont reliés par une cour dont une partie a fait l'objet d'une réfection par la pose de pavés en béton préfabriqués gris et beige pour remplacer le pavage en moellons qui a été en grande partie enlevé. Toutefois il est à noter que cette cour ne fait pas l'objet de mesure de protection cantonale.

Monsieur Philippe Monod propose le postulat suivant : que la Municipalité privilégie les recommandations des instances concernées MH et Patrimoine suisse.

Madame Stéphanie Borgeaud signifie à Monsieur Philippe Monod que la Municipalité ne rentre pas en matière, que ce n'est pas le lieu pour ouvrir le débat et qu'il y a eu déjà beaucoup d'échange sur le sujet entre les deux parties.

Monsieur Philippe Monod précise qu'il ne cherche pas à aller plus loin dans cette discussion, mais qu'il voit l'opportunité de privilégier la chance d'avoir un monument historique dans la commune.

Monsieur Claude Rapin vient sur le montant de la taxe d'épuration qui s'élève actuellement à Fr. 3.--/m³ et nous expose différents arguments (voir annexe N°2 ci-jointe) et propose que la taxe d'épuration passe à Fr. 1.50/m³.

Madame la syndique prend note de cette demande et va se renseigner. Toutefois elle pense que le calcul du montant de la taxe d'épuration fait partie d'un règlement. La Municipalité reviendra avec ce sujet lors d'un prochain conseil.

Madame Anne-Marie Duport demande s'il serait possible d'organiser un cours pour les habitants de la commune sur l'utilisation du défibrillateur.

Madame la syndique annonce qu'un cours va être organisé cet automne.

Plus personne ne demandant la parole la séance est levée, à l'issue de laquelle une verrée est offerte par la Municipalité.

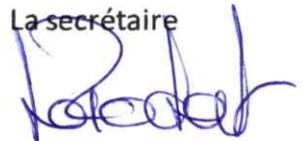
Il est 21h30

La présidente



Barbara Grivel

La secrétaire



Danièle Rochat

Annexes : N°1 – Rapport de M. Philippe Monod

N° 2 – Compte-rendu de M. Claude Rapin



12.01.2023

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux,
Mesdames Messieurs les Conseillers,

Comme vous l'avez vu, en face du château classé à l'inventaire des Monuments historiques, le rural classé d'intérêt local a été transformé en 4 logements.

Bien que ce rural a été rénové en prenant en compte son histoire, Il me semble opportun de parler ici de la dernière étape de ce chantier soit , la réfection de sa partie de cour.

En l'absence de mesure de protection cantonale sur la cour, les Monuments historiques ne peuvent guère faire plus que des recommandations à la Municipalité visant à préserver ce site.

La conservatrice des Monuments historiques et les architectes de Patrimoine suisse ont adressés leurs recommandations à la municipalité.

Ils ont dit :

Afin de réserver la qualité de l'espace extérieur public et privé, du centre du village et les abords du château, la matérialité et le mode de pose du pavage de la cour mériterait d'être conservé dans son unité.

A la vue des documents d'archives, un morcellement de l'espace serait particulièrement dommageable, vu que cette cour était à l'origine fermée et avait ainsi un caractère unitaire. La cour est l'élément de transition entre les bâtiments.

La municipalité n'a pas pris en compte ces recommandations et a donné l'autorisation de construire une séparation en béton préfabriqué et saillante au milieu de la cour et la pose d'un revêtement inadapté en pavés de béton préfabriqués gris et beiges pour remplacer le pavage en moellons qui a été en grande partie enlevé. (Je précise que ces moellons sur le marché de la construction ont une valeur bien plus élevée que les pavés en béton).

En tant que propriétaire du château et malgré mes interventions pour préserver l'histoire du site , ces incohérences n'ont pu être évitées et je déplore que cette belle et vaste cour historique soit ainsi défigurée.

Certains habitants, m'ont dit leurs étonnement en voyant ces travaux et leur tristesse de voir cette cour se transformer ainsi.

Par la suite, il serait dommageable que la commune de Boussens fasse partie des exemples de mauvaises réalisations comme fut toute proportion gardée bien sûr le ratage de la rénovation de la place de la Riponne à Lausanne.

Je propose le postulat suivant : que notre Municipalité privilégie les recommandations des instances concernées MH et Patrimoine suisse même si elle possède juridiquement l'autorité compétente pour donner des autorisations.

Car. Renoncer à prendre en compte l'expertise des spécialistes créera de nouvelles incohérences dommageables pour la valeur de notre patrimoine.

Je vous remercie de votre écoute

Je donnerai à Madame RoCHAT pour le PV copie de ce message

Boussens, le 16 juin 2022



Taxe communale pour l'épuration et égouts

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers.

Un grand nombre d'habitants de Boussens disposent d'un jardin et d'un potager ; avec le réchauffement climatique, il est nécessaire d'arroser de plus en plus, si l'on désire un potager de qualité et un jardin d'agrément acceptable !

Pour information, nous payons l'eau potable du réseau des SI de Lausanne à un prix de 1.80 frs/m³. A ceci, s'ajoute la taxe d'épuration de 3.00 frs/m³. Un bref sondage démontre que certaines communes facturent une taxe d'épuration à partir de 1.20 frs / m³.

Nous payons donc une taxe d'épuration de 3.00 frs/m³ , y compris pour l'arrosage, même que cette eau ne passe pas par la Step.

Si on examine les comptes 2021, on constate qu'un montant de 118'221 Frs a été attribué à la réserve d'épuration (compte 46.3811), ce qui correspond à 46 % des frais de fonctionnement ! Entre 2016 et 2021, la réserve « Epuration » (9280) a passé de 477'000 à 601'000 frs, malgré le financement d'une nouvelle conduite pour les eaux.

Dans le plan d'investissement 2021-2025, aucun investissement est prévu pour la Step. J'ai entendu dire que d'ici 5 à 10 ans, notre Step devra soit être rénovée ou raccordée à Cheseaux. Au vu des réserves actuelles et futures, cette charge sera grandement supportable pour notre commune.

Les finances de la commune sont très saines, l'endettement a passé de 3.7 millions en 2017 à 2,6 millions en 2021. Le total des fonds de réserves portés en compte 2021 s'élève à 757'500 frs.

C'est pour ces différents arguments, que je propose que la taxe d'épuration passe de 3.- frs à 1.50 frs/m³ ; mais on pourra toujours mettre annuellement environ 50'000 frs dans les réserves pour l'épuration.

Ceci n'affectera en aucun cas la modification du % des impôts, car il s'agit d'une taxe communale.

Je vous remercie pour votre attention.

Boussens, le 16 mai 2022 – Claude Rapin